

Violence sans fin

par Alec Plaut

le peuple arménien. Mais aux brochures publiées ici par feu le pasteur Kraft-Bonnard a succédé, depuis quelques années, une littérature en arménien, arabe, anglais et français qui nous parvenait de Beyrouth. Elle célébrait l'héroïsme des tueurs qui firent des victimes en Suisse comme ailleurs. Périodiquement, d'anciennes photos rappelaient les massacres, montraient des charniers, des pendaisons collectives.

Un jour, la Turquie réagit. Depuis, nous recevons également des documents attestant les « atrocités commises par les Arméniens sur la population musulmane ». On nous rappelle que les révolutionnaires arméniens furent actifs avant les massacres d'Abdul-Hamid et que ce peuple s'était placé du côté de l'Entente, lorsque la Turquie se trouva en guerre contre celle-ci, le 1er novembre 1914. Le moment où l'Etat ottoman était en guerre semblait, aux Comités révolutionnaires arméniens, « opportun pour déclencher le soulèvement général ».

Ces luttes révolutionnaires, aux XIX^e et XX^e siècles, ne sauraient justifier les affreux massacres qui suivirent. Ce conflit, confessionnel aussi, est d'ailleurs plus ancien. Et l'on est obligé d'admettre qu'il y a eu violence, alternativement, des deux côtés. Même s'il ne saurait être question de génocide lorsqu'on qualifie les violences arméniennes.

Chaque partie au conflit affirme, bien sûr, que l'autre ment. Mais lorsque les Arméniens affirment qu'ils ont attendu ces années dernières pour recourir à la violence, nous pouvons les contredire depuis peu à l'aide d'un document de chez nous. Il s'agit de la réponse du Conseil fédéral¹ à une note diplomatique turque du 30 janvier 1908. Les dénommés Hambarzonn Davidian et Siranouche Chahkeldian avaient mis au point – et fait exploser dans la France voisine, puis à Carouge – des explosifs en compagnie de l'artificier genevois Louis Crétin. La note turque était énergique. Notre gouvernement, ayant expliqué qu'il s'agissait, pour les deux Arméniens, d'apprendre à fabriquer de tels engins pour les confectionner ensuite « non pas dans l'Arménie turque, mais dans l'Arménie persane et l'Arménie russe » (ce qui resterait à prouver) fit savoir qu'il avait ordonné l'expulsion des énergumènes moins de deux semaines après avoir reçu la note turque.

Jadis, les Arméniens préparaient leurs coups chez nous, pour les exécuter chez eux. Jadis, la Suisse entretenait des homes et des camps arméniens au Liban. Ensuite, les Arméniens firent exploser chez nous les bombes confectionnées dans des camps palestiniens du Liban. Faut-il s'étonner si Ankara réplique désormais de la même manière, comme récemment, paraît-il, à Marseille? La violence...

¹ Documents diplomatiques suisses, tome 3, Editions Bénéth, Berne.